

AR PREFECTURE

006-210600110-20200914-DM202032-DE
Reçu le 14/09/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2020/ *32*

DATE D'AFFICHAGE : *14 SEP. 2020*

OBJET : FETES DE FIN D'ANNEE 2020 – SPECTACLE SUR GLACE – PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SARL DELICE SHOW PATINAGE EVENEMENTIEL

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération n° 08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il sera présenté le 21 décembre 2020, sur la place Général de Gaulle à Beaulieu-sur-Mer, un spectacle sur glace ayant pour thème « Noël sous les étoiles ».

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société DELICE SHOW PATINAGE EVENEMENTIEL, sise 16, Avenue Jean Moulin à Drap (06340) d'un contrat portant sur la représentation le 21 décembre 2020, sur la patinoire située sur la place Général de Gaulle, d'un spectacle sur glace.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 4500€ HT, soit 4747,50€ TTC (TVA 5,5%).

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le *14 SEP. 2020*

Le Maire,
Roger ROUX

